

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 18 décembre 2020

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 11/12/2020

Présents : 22

L'an deux mille vingt et le dix-huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 3

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Marie-Line GÉRONIMO, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Didier VORDY, Marc FIDEL

Votants: 25

Pour: 25

Contre: 0

Abstentions: 0

Représentés: Daniel BARTHES par Francis BOUTES, Jean-Louis LAFAURIE par Pierre MATHIEU, Christophe MORGO par Catherine REBOUL

Présents non votants :

Excusés: Thierry CAZALS, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Marie PASSIEUX, Philippe VIDAL

Absents:

Objet : Développement Durable et Transition Énergétique : demande de subvention pour le Conseil en

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles a démarré en novembre 2020 un nouveau service de « Conseil en Énergie Partagé ». Ce dispositif permet de délivrer un conseil personnalisé aux communes adhérentes dans toutes ses démarches touchant à la gestion des consommations d'énergie du patrimoine public.

Une convention de financement d'une durée de 3 ans a été établie avec l'ADEME et le Pays bénéficie d'une aide forfaitaire de 24 000 €/an liée aux dépenses de personnel.

Cette opération, hors frais de communication et d'équipement, est programmée en 2021 pour un montant de 39 000 € et une aide du Conseil départemental de l'Hérault pourra être sollicitée en cofinancement :

Financeurs	2021
- ADEME	24 000.00 € (62 %)
- Département de l'Hérault	7 200.00 € (18 %)
- Autofinancement	7 800.00 € (20 %)
TOTAUX	39 000.00 €

La Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le plan de financement, ci-dessus, et l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le plan de financement ci-dessus et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Pierrerue le 18 décembre 2020

Le Président,
Jean ARCAS

